



L'AN II DES ÉSPÉ

Communication de Mme Colette MELOT, Sénateur de Seine-et-Marne
et de M. Jacques-Bernard MAGNER, Sénateur du Puy-de-Dôme

Moins d'un an après le vote de la loi sur la refondation de l'école, en juin 2014, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a adopté à l'unanimité le rapport établi par M. Jacques-Bernard Magner (SOC – Puy-de-Dôme) dans le cadre d'une mission d'information présidée par Mme Colette Mélot (Les Républicains – Seine-et-Marne) : « L'an I des ÉSPÉ : un chantier structurel ». Ce rapport avait permis d'établir un premier constat sur la mise en route de ces nouveaux établissements et il avait fait un grand nombre de préconisations.

Les premiers étudiants formés par les nouvelles ÉSPÉ se retrouveront devant les élèves dès la rentrée de septembre 2015.

C'est pourquoi, dès le début de l'année 2015, la commission de la culture du Sénat a de nouveau missionné Mme Mélot et M. Magner pour faire un point sur les suites données à leur premier rapport et évaluer les progrès accomplis par les ÉSPÉ dans cet « an II ». Ce travail a été mené au cours du premier semestre 2015.

*

Après avoir connu des hausses d'effectifs de l'ordre de 15 %, l'attractivité des ÉSPÉ se maintient. Selon une enquête d'octobre 2014, l'augmentation globale des effectifs au sein des formations aux métiers du professorat et de l'éducation a été de l'ordre de 4 % pour la rentrée 2014-2015. L'augmentation est donc moindre que l'année dernière mais se poursuit et les ÉSPÉ ont formé plus de 57.000 étudiants en 2014-2015.

C'est un élément encourageant dans un contexte qui reste marqué par l'existence de postes non pourvus dans certaines disciplines à l'issue des concours de recrutement, dont 343 postes en mathématiques à l'issue du Capes externe de 2015.



1. La mise en place d'une nouvelle gouvernance dans les ESPÉ : l'indispensable dialogue entre les acteurs

L'antériorité de liens solides et de confiance entre l'ESPÉ et l'université d'accueil est toujours le gage d'une coopération réussie. Malheureusement, certaines universités perçoivent encore les ESPÉ comme des structures dérogatoires empiétant sur leur autonomie.

1. Conforter l'autonomie budgétaire des ESPÉ

- **Généraliser les COM**

À l'heure où leurs marges de manœuvre budgétaires se réduisent et compliquent l'exercice de leur autonomie, certaines universités craignent que la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) n'encourage d'autres entités à en réclamer. Pourtant, ce document d'orientation politique et budgétaire est indispensable et toutes les ESPÉ devraient en être dotées.

- **Construire de véritables budgets de projet**

La construction des budgets de projet, qui permettent de formaliser les engagements de chaque acteur, est de qualité très inégale selon les académies. Certaines conventions de partenariat avec le rectorat et les universités partenaires ne sont toujours pas signées, rendant très problématique l'élaboration du budget de projet. Dans d'autres cas, le budget de projet se limite malheureusement à un exercice de style et n'est pas utilisé comme un véritable document opérationnel.

- **Permettre le pilotage autonome de la masse salariale**

L'assimilation des ESPÉ à des « centres de ressources budgétaires » leur permettrait de bénéficier d'une véritable capacité de gestion qualitative, notamment de leur masse salariale.

2. Donner aux ESPÉ toute leur place au sein du paysage universitaire

- **Centraliser toutes les inscriptions pédagogiques**

Dans les académies qui disposent d'une grande université fusionnée, les étudiants stagiaires sont très souvent inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement à l'ESPÉ. En revanche, la situation est plus problématique pour les ESPÉ collaborant avec plusieurs universités. Les efforts doivent être poursuivis pour assurer la centralisation des inscriptions pédagogiques à l'ESPÉ.

- **Mieux collaborer avec les UFR**

Les liens entre l'ESPÉ et les UFR disciplinaires progressent mais parfois laborieusement, l'hégémonie des UFR dans la préparation aux concours du 2nd degré étant encore très forte dans certaines académies. Au niveau national, entre 40 % et 60 % des fonctionnaires stagiaires pour le 2nd degré ne sont toujours pas issus des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), et ce taux atteint même 75 % dans certaines académies. C'est le signe que le format du concours doit encore être rénové afin de mieux prendre en compte les exigences de professionnalisation et de culture commune qui constituent la valeur ajoutée du master MEEF.

- **Développer les mutualisations**

Certaines ESPÉ se sont inscrites dans une logique de partenariat et de mutualisation pour les formations à faibles effectifs. À titre d'exemple, des pôles de coopération inter-académique se mettent progressivement en place pour la préparation au concours de professeur de lycée professionnel. Cette démarche doit se poursuivre et pourrait être accompagnée par le ministère avec l'établissement d'une carte des formations à faibles effectifs.

- **Rester présent dans les territoires**

Nombre d'ESPÉ se sont employées, avec le soutien des collectivités territoriales, à préserver leur réseau d'antennes sur le territoire académique, en dépit de réels surcoûts budgétaires, dans un objectif de prévention de l'apparition de déserts culturels et universitaires.

II. Trois axes forts : professionnalisation, recherche, culture commune

1. Objectif « professionnalisation »

- **Plus de professionnels de terrain**

Une enquête menée par le ministère auprès des ÉSPÉ en novembre 2014 a montré que l'effort d'intégration des personnels de terrain dans les équipes des ÉSPÉ était réel, en particulier pour la formation aux thématiques du tronc commun, *via* des décharges d'heures d'enseignement en établissement. Mais des difficultés demeurent : la complexité administrative et organisationnelle, ainsi que la question de la prise en charge du coût financier sont encore des freins à la mise en place de conventions entre ÉSPÉ et rectorats pour donner une base solide à cette participation des professionnels de terrain à la formation de leurs futurs collègues.

- **Des concours professionnalisés**

Corollaire de cette professionnalisation des contenus, la professionnalisation des épreuves de concours était également attendue. 3 des 4 épreuves du concours font désormais référence à la maîtrise pédagogique et des évolutions positives sont indéniables, en particulier dans les filières professionnelles et techniques ; en revanche, les évolutions sont beaucoup plus ténues dans les filières du 2nd degré général.

2. Indispensable recherche

L'adossement des ÉSPÉ à la recherche est indispensable, pour remplir l'objectif de « masterisation » de ces formations mais aussi pour permettre aux étudiants d'acquérir des compétences propres au métier d'enseignant, au-delà du seul contenu disciplinaire. Cet objectif est donc intimement lié à celui de la « professionnalisation ».

- **Des organisations originales**

Chaque ÉSPÉ a développé un projet propre d'articulation avec la recherche, largement dépendant de la situation existante et notamment de l'antériorité de la recherche en éducation. Le plus souvent, les ÉSPÉ ont contribué à faire émerger d'intéressantes structures coopératives.

- **Un adossement à la recherche encore insuffisant**

Les ÉSPÉ comptent à peine 33 % d'enseignants-chercheurs alors que dans les autres composantes universitaires cette proportion est plus proche de 90 %. En moyenne, selon une enquête du ministère, le volume horaire consacré à la recherche en ÉSPÉ est de 65 heures par an mais cette moyenne cache des situations encore beaucoup trop contrastées.

- **La difficile valorisation de l'exercice du mémoire**

Chaque étudiant de M2 est tenu de réaliser un mémoire qui doit comporter un contenu de recherche. Cette exigence n'est pas sans susciter quelques réactions notamment au regard de la charge de travail jugée trop lourde en M2. Une plus grande harmonisation est encore nécessaire mais d'ores et déjà 19 ÉSPÉ sur 28 ont élaboré des documents de cadrage de ce mémoire.

3. Pour une culture commune partagée

Le **développement d'une culture commune** à l'ensemble des métiers du professorat et de l'éducation constituait une des priorités de la réforme, avec la mise en place par les ÉSPÉ **d'un tronc commun de formations pour l'ensemble des mentions du master MEEF**. Mais tant que le concours ne s'appuiera pas plus sur le socle commun des connaissances, de compétences et de culture, les ÉSPÉ ne seront pas encouragées à mettre en place un tronc commun solide.

On constate actuellement de très fortes disparités dans les volumes horaires entre les différentes composantes de ce tronc commun, avec un poids relatif des différents *items* fortement corrélé aux ressources locales des ÉSPÉ. Deux écueils évidents de sens opposés sont apparus :

- dans certaines ÉSPÉ, un **morcellement excessif** des enseignements du tronc commun ;
- dans d'autres, des **modules bien trop généralistes** qui ne contribuent pas à la professionnalisation des stagiaires.

La grande mobilisation pour la transmission des valeurs de la République à l'école, consécutive aux **attentats des 7 et 9 janvier derniers, a toutefois exercé un effet déclencheur** : un certain nombre d'ÉSPÉ ont pris conscience qu'elles étaient dans l'incapacité de dispenser des enseignements solides sur les thèmes de la laïcité et du vivre ensemble et travaillent à l'enrichissement de leur offre.

III. Pour un continuum de formation

Les ÉSPÉ « de l'an I » devaient se concentrer sur la stabilisation du format et de l'organisation du master MEEF ; à terme, les ÉSPÉ devront tendre vers **l'instauration d'un continuum entre la licence et la formation continue** dans un double objectif :

- détecter et susciter des vocations pour les métiers du professorat ;
- professionnaliser tôt, et tout au long de leur carrière, nos personnels de l'éducation.

Sur ce point, les situations rencontrées sont encore très contrastées et il reste beaucoup à faire.

1. Evaluer les EAP

La mise en place des « **emplois d'avenir professeur** » (EAP) était aussi l'occasion de renforcer ce *continuum* et de participer à la constitution d'un vivier dynamique d'étudiants qui se destinent aux métiers du professorat. Ce dispositif, récemment mis en extinction pour être remplacé par un mécanisme d'apprentissage, devra rapidement être évalué à l'aune des premiers constats :

- difficulté de recrutement dans certaines académies ou certaines disciplines ;
- poids des 12 heures de travail hebdomadaire pour l'étudiant concerné qui prépare par ailleurs le concours.

2. Développer l'offre de formation continue

S'agissant de la **formation continue des professeurs**, les progrès sont encore maigres. Les ÉSPÉ ont incontestablement un rôle à jouer mais la question des moyens obère encore largement leur capacité d'action en ce domaine et elles restent très dépendantes des « commandes » du rectorat. D'après le ministère, 8 académies (sur 26) donnent des moyens à l'ÉSPÉ pour la formation continue dans le 1^{er} degré, et seulement 7 en ce qui concerne le 2nd degré. Par ailleurs, dans certaines académies, le manque d'enseignants sur le terrain (et donc la difficulté de les faire « partir » en formation sur leur temps de travail) se conjugue avec un afflux d'étudiants à former à l'ÉSPÉ...

Au-delà de quelques initiatives intéressantes, l'effort doit se poursuivre, en mettant prioritairement l'accent sur la formation des néo-titulaires.

Par ailleurs, quelques ÉSPÉ sont amenées à fournir des prestations très ponctuelles de **formation initiale et continue des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'enseignement supérieur**, sous la forme, par exemple, d'ateliers courts thématiques. Mais presque aucune ne propose de formations structurées à ce public. Les évolutions sont ici très balbutiantes, en raison notamment de résistances côté université.

Ce champ de la formation devra lui aussi être développé dans les prochaines années.



Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication

Mission d'information sur le suivi du rapport
de la mission d'information sur les ÉSPÉ

Secrétariat de la commission
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
Télécopie : 01.42.34.33.33
secretariat-afcult@senat.fr

Co-rapporteur :
Colette Mélot

Sénateur de Seine-et-Marne



Co-rapporteur :
Jacques-Bernard Magnier

Sénateur du Puy-de-Dôme

